

# SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION DE LA GROTTTE CHAUVET-PONT D'ARC

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

Date de convocation du Comité Syndical : 09/12/2025

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

**Présents** : Cécile DUCHAMP, Virginie BONNET-FERRAND, Isabelle MASSEBEUF (Pouvoir de Fabrice BRUN), Matthieu SALEL, Laurent UGHETTO, Chloé DELEUZE-DALZON, Patricia PICARD (Arrivée au point 3 – Délibération 29)

**Absents ou excusés** : Fabrice BRUN (Excusé, donne Pouvoir à Isabelle MASSEBEUF), Sandrine GENEST (Excusée) – Jean-Yves MEYER (Excusé) - Carine VIDAL (Excusée, représentée par Patricia PICARD- Arrivée au point 3 – Délibération 29) – Christian FEROUSSIER (Excusé)

---

N° 42

### ACCORD DE PRINCIPE – INSCRIPTION CHAUVET 2 AU DISPOSITIF PASS'REGION SENIORS

Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20251217-02025\_42-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2025

Application agréée E-legalite.com

---

Vu le Code Général des collectivités locales,  
Vu la délibération du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes n°AP 2020-07/14-13-4231 des 8 et 9 juillet portant création du dispositif PASS'Région ;  
Vu la délibération du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes n°CP 2025-10/11-100556 du 17 octobre 2025 portant du le PASS'Région seniors ;

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement économique, du soutien aux acteurs régionaux et aux seniors, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place un dispositif dénommé le PASS'Région seniors, destiné aux personnes de 65 ans et plus.

Ce dispositif contribue au bien vieillir des seniors d'Auvergne-Rhône-Alpes en soutenant leur pouvoir d'achat et en les informant sur une offre spécifique de produits et de services, en mettant à leur disposition des outils recensant l'ensemble des avantages qui leur sont librement proposés par des acteurs économiques locaux partenaires du dispositif.

Cette carte nominative et gratuite offrira donc à nos aînés des avantages et des réductions auprès d'un large réseau de partenaires régionaux : commerçants, artisans, restaurateurs, associations et autres acteurs de proximité.

Chauvet 2 a toute sa place pour participer au déploiement d'une offre variée sur le territoire Ardéchois pour les seniors.

Après discussion avec le délégataire de la DSP portant sur l'exploitation du site touristique Chauvet 2, celui-ci a accepté de mettre en place ce dispositif. A ce titre, il s'est engagé en tant que partenaire à signer la convention dont un projet est joint en annexe à la présente délibération.

Le tarif applicable pour les seniors est inchangé à savoir plein tarif adulte à 18 €.

Le règlement s'effectuera en 2 parties :

- 13 € versés par le bénéficiaire de la carte PASS'Région seniors,
- 5 € facturés à la Région Auvergne Rhône-Alpes par le délégataire.

**La participation à cette opération est donc transparente financièrement pour le délégataire.**

**LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE DE :**

**Article 1 :** Donner un accord de principe sur la mise en place du PASS'Région seniors sur le site de Chauvet 2, cette opération étant transparente financièrement pour le délégataire.

**Article 2 :** Autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents ;

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2025

Application agréée E-legalite.com

**Adopté à l'unanimité**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :  
et publiée le :

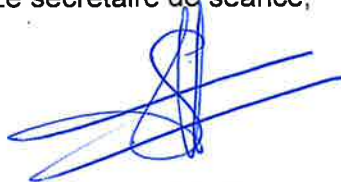
Et a signé  
Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution  
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,



Isabelle MASSEBEUF

Le secrétaire de séance,



Matthieu SALEL

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2025

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2025

Application agréée E-legalite.com